

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MAI 1851.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi concernant un transfert de crédit au budget du Département de la Guerre de 1850.

(Voir les N^{os} 191 et 212 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Comte DE MARNIX, le Vicomte DESMANET DE BIESME, VAN SCHOOR, le Baron DE BAGENRIEUX et MOSSELMAN, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants, de l'avis unanime de la Section centrale, a adopté un Projet de Loi qui tend à diminuer au Budget de l'exercice de 1850 : 1^o Les art. 9 et 11 du chapitre 3, d'une somme de 23,500 fr., et d'augmenter de cette même somme l'art. 10 du dit chapitre. 2^o L'art. 17 du chapitre 5, d'une somme de 910 fr., et d'augmenter l'article 16 de ce chapitre d'une somme égale.

Comme vous le voyez, Messieurs, il ne s'agit que de simples transferts destinés l'un et l'autre à payer des dépenses déjà faites.

Le premier chiffre, celui de 23,500 fr., est réclamé pour la nourriture et l'habillement de deux catégories de malades dans les hôpitaux, les uns atteints de la syphilis, les autres d'affections cutanées.

Les prévisions du Budget, chose pénible à dire, ont été principalement dépassées à cause de l'augmentation du nombre des vénériens.

La Section centrale, justement alarmée des progrès de cette maladie dans nos villes de garnison, a émis le vœu qu'une loi générale soit présentée pour la répression de la prostitution.

Votre Commission, Messieurs, vous propose de vous associer à ce vœu.

Quant à la somme demandée, comme il s'agit d'une dépense faite et qu'il était impossible d'éviter, elle vous propose également de la voter en donnant votre assentiment au transfert dont il est question.

Le deuxième chiffre, fr. 910, est destiné à couvrir la dépense occasionnée par une augmentation d'élèves à l'école militaire.

Le paiement de cette dépense étant une nécessité, votre Commission, Messieurs, pense qu'il y a lieu d'y pourvoir, ainsi que le propose le Gouvernement et que l'autre chambre l'a admis.

Le Rapporteur.
J. J. MOSSELMAN.

Le Vice-Président,
Comte DE MARNIX.